

Objet : Conseil de département DETS

Date : 29 juin 2022

Rédacteur(s) : Maëlys Soualhia, Clémence Boinot

Présent(s) : E. Dubesset, L. Garrido, B. Lavaud-Legendre, A. Lay, C. Le Guay, M. Paoletti, J-M. Plazy, Y. Raison du Cleuziou, K. Van der Bergh,
Représenté(s) : C. Bordère,

Excusé(s) : Olivier Décima, C.M Alves, A. Bergeaud Wetterwald, C. Bergerot, E. Burgaud, T. Dourges, R. Hubert, F. Julienne, M. Lamarche, N. Llesta-Ferran, I. Monteil, S. Niquege, M. Portillo, G. Santoro.

Invités permanents présents : Alain Pariente, Clémence Boinot, Sonia Castrale-Bela.

Ordre du jour : Ateliers du département

Alain Pariente, directeur-adjoint du département, préside la séance.
Début de la séance 14h06

M. Pariente rappelle les objectifs et le déroulé de ces ateliers.

1- Repenser la démocratie représentative et ses alternatives.

Présentation en visio par Thomas Acar.
Autres porteurs : Lina Megahed et Charles-Édouard Sénac.

Présentation du projet :

Le projet consiste à interroger la crise de la démocratie représentative. Ils veulent essayer de l'aborder sous un angle constructif et donc d'identifier un nombre de remède à cette crise qui se déploie autour de deux axes principaux :

- L'étude des modes de scrutin alternatif. Concernant la sélection des gouvernants, la plupart des systèmes démocratiques ont recours à des modes de scrutins assez classiques, (uninominal majoritaire, proportionnel) qui ont tendances à engendrer des paradoxes de représentation de sorte que la personne élue et désignée n'est pas la personne qui réunit le mieux les préférences des électeurs (paradoxe de Condorcet). Ce qui les intéresse, c'est qu'il y a d'autres modes de scrutins (jugement majoritaire ou techniques de comptabilisation) qui

visent à rendre ce paradoxe moins probable et donc favorise la représentation ou la représentativité de la préférence des électeurs. Une dimension aussi de l'étude qui se focalise sur le tirage au sort : les vertus et qualités du tirage au sort pour améliorer la représentativité ?

- Aspects palliatif et curatif des remèdes qui visent à rendre des comptes des droits dont pourraient disposer les pour contrôler les gouvernants et les représentants. Ce second axe, basé sur le renforcement du contrôle populaire des gouvernants, est divisé en trois sous axes :
 - o La surveillance (démocratie vigilante) ex: haute autorité de la transparence de la vie publique, application de suivi de votes, de l'engagement etc.
 - o La protestation populaire à l'encontre des gouvernants, matérialisé par le droit de pétition qui connaît un regain notable dans plusieurs Etats. L'idée est d'analyser les modalités de ce droit, les exemples concrets de sa mise en œuvre, et les résultats tangibles sur l'action des gouvernants que l'on voit parfois.
 - o La sanction, la dimension normative du contrôle du peuple sur les gouvernants. S'attache au referendum révocatoire qui permet de destituer un représentant de son mandat et à d'autres formes de sanction comme la sanction législative ou le veto populaire qui permet aux citoyens de valider ou censurer des lois adoptées par le parlement par le biais d'un référendum.

Ce projet vise à répondre à un AAP de la fondation maison des sciences de l'homme (pas encore déposé – courant juillet).

Les porteurs sont pour le moment 3 constitutionnalistes, ils souhaitent ouvrir à d'autres disciplines : sciences politiques, mathématiciens (à cause des calculs complexes supposés par les modes de scrutins), philosophes pour la question de la représentation du rapport gouvernant/gouverné et de la représentation.

Echanges avec le public :

- Marion Paoletti : Souligne qu'il s'agit d'un projet de philosophie politique inscrit dans une perspective normative. Elle demande comment allez-vous travailler ? Est-ce qu'il y a une dimension comparative ? Elle souligne également qu'elle et Yann Raison du Cleuziou peuvent être intéressés pour être associés à ce projet, mais dans le cas de cette dernière, elle a peu de temps dans les 2 ans à venir à y consacrer. Elle souligne également qu'au sein du GIS, il y a beaucoup de travaux sur ces sujets-là, de manière pluridisciplinaire, notamment sur le rapport des élus à la démocratie ou qu'elle est la bonne démocratie pour les élus.

Ce projet présente une dimension descriptive étoffée dans le projet car il suppose des développements théoriques importants. Dans cette dimension, il y a aussi quelques concrétisations constitutionnelles qu'il s'agira d'étudier, de classer et recenser. Le projet dans sa

forme même, suppose une part de normativité car l'objectif est de faire un certain nombre de proposition pour remédier à la crise de la représentation. Tel que le projet a été conçu c'est un projet de droit constitutionnel.

De plus, l'équipe n'est pas bouclée, c'est pour cela qu'ils présentent le projet. Il est certain qu'avoir des entretiens, des statistiques sont des éléments pertinents et intéressants pour le projet. Ils ne sont pas exclus mais ils n'étaient pas dans la première matrice du projet car ils n'avaient pas les compétences tous simplement du fait qu'ils sont 3 constitutionnalistes.

- Marion Paoletti soumet l'idée de se mettre en relation avec Sandrine Rui, porteuse d'un projet de formation démocratie de la L1 à la L3, spécialiste de la démocratie participative, ainsi que Camille Bédoc (Changes), chercheuse au CNRS, qui porte un gros projet région sur les transformations, la démocratie dans une perspective de démocratie participative qui pourraient être intéressée par le projet.
- Alain Pariente propose de regarder du côté de l'assemblée nationale et de solliciter les assemblées sur ces questions, afin d'avoir une dimension académique et une dimension politique.
- Eric Dubesset aborde la question du bornage chronologique et demande s'il y a une approche empirique ? Les aires culturelles ont-elles une place dans ce projet ? Y a t-il une démarche comparatiste avec d'autres continents ?

Pour le bornage chronologique, la question ne s'est pas posée à ce stade. Le cœur du questionnement, c'est la crise actuelle démocratie représentative. L'aspect historique de la question ne s'est pas posé pour le moment mais le projet est adaptable au stade où il en est.

Pour le bornage géographique, ils ne se posent pas de limites non plus. Quand le projet a été conçu, différents exemples ont été pris à partir de différents états. Ils ne savent pas si cela donnera assez de données pour une aire géographique ciblée pour créer des modèles.

La question demeure ouverte à ce stade.

TO DO :

- Contacter Sandrine Rui et Camille Bédoc
- Voir avec Marion Paoletti si elle peut s'intégrer à ce projet
- Contacter l'assemblée nationale.

2- L'ilibéralisme en Europe postcommuniste. Définition et facteurs d'influence du phénomène. Publication d'un ouvrage collectif.

Présentation en visio par Valentin Lesfauries.

Autres porteurs : Pauline Soulier

Présentation du projet :

Ce projet est porté uniquement par des jeunes chercheurs.

Il consiste en l'organisation d'une Masterclass en 2022 (la communication à ce sujet sera lancée très prochainement) et plus particulièrement d'une journée d'étude dynamique pour les étudiants des Masters 2 et des doctorants concernés par les thématiques portées par l'IRM CMRP.

L'approche sera interdisciplinaire (sciences politiques, droit européen, droit international, droit constitutionnel...) et les intervenants seront de différentes nationalités (un jeune chercheur Russe, un chercheur Serbe et des chercheurs en poste un peu partout à l'étranger).

L'étape suivante sera d'aboutir à la publication d'un ouvrage collectif de leurs recherches sur cette question, avec un focus sur l'Europe post communisme.

Trois types de facteurs seront étudiés :

- La définition de l'illibéralisme (juridique, extra juridique)
- L'héritage post communisme et intégration post communisme
- L'existence de l'illibéralisme

Il y a toute une partie refus de la littérature. Ils vont s'appuyer, pour la partie juridique, sur le colloque d'avril 2021, organisé par les Pr. Sénac et Bardet, sur la démocratie libérale en droit constitutionnel, afin d'essayer de dresser des modèles de démocraties défailtantes.

Le projet d'organisation de la masterclass a été déposé dans le cadre de l'AAP jeune chercheur du département et un financement a été obtenu. Ce n'est pas le pour la publication de l'ouvrage collectif, déposé dans le cadre du dispositif soutien à publication, car jugé pas assez mature. Un nouveau dossier sera déposé en 2023.

Il s'agit d'un projet d'actualité auquel participe deux unités. Ils sont ouverts à tout soutien éventuel et à la collaboration avec des chercheurs titulaires ou jeunes chercheurs souhaitant participer à ce projet.

Echanges avec le public :

- Marion Paoletti souligne le fait qu'il semble lui manquer ce qui est produit en terme de contestation et de mouvement sociaux (comme par exemple la Pologne et le mouvement féministe). Les forces sociales et ce qu'elles produisent doivent être prises en compte. La manière de présenter ces fondements ne laissent pas apparaître les facteurs et fondements internes, cela se présente comme un objet fini.

Concernant ces questions liées aux mouvements sociaux et leur place seront traitées et questionnées par une personne de l'équipe.

Ils sont encore dans l'exploratoire à l'heure actuelle. Il ne s'agit donc pas de proposer quelque chose de figé mais bien de réfléchir sur ces questions, d'avoir une approche du droit fondée sur les acteurs, les rapports de force politique, la pratique qui est faite du droit par les institutions, comment le droit est utilisé comme un instrument de pouvoir politique qui peuvent renforcer ou non cette orientation libérale d'un régime

3- Colloque de la Société Française pour le droit international

Présentation en présentiel par les porteurs Alexis Marie et Baptiste Tranchant.

Présentation du projet :

Il s'agit du colloque de la société française pour le droit international, qui sera organisé en 2023, dont le format est assez balisé (même s'il aura quelques innovations) : sur deux jours avec un gala, des séances plénières et ateliers thématiques en parallèle.

Les deux porteurs ont fait une proposition de thème, qui recoupe leurs domaines de recherche respectifs, est un intemporel et d'actualité : droit international et juge interne.

Le projet est déjà bien avancé : le programme a été validé par le conseil de la SFDI, les intervenants ont été contactés, les dates sont prévues (mai 2023) et des recherches de financements ont été lancées.

Pour le contenu même du projet, la thématique est classique. Il s'agit d'abord, pour le premier axe, de voir la prise en compte du droit international, y compris les droits de l'UE par les juges internes. Le second axe, moins classique, portera sur la prise en compte des juges internes, de leur activité, statut, indépendance par le droit international. L'accent sera mis sur la première thématique. Le point de départ est la familiarité des juges internes à l'égard du droit international qu'ils vont essayer d'interroger.

Ils vont ainsi d'abord dresser un bilan Français comparé, puis s'interroger sur les obstacles et limites de cette prise en compte de la cour de justice européenne comme juge interne de son propre ordre juridique. Les ateliers sont plus précis car ils sont thématiques et moins transversal. Ils seront suivis d'une séance d'actualité, traditionnelle dans les colloques de la SFDI, qu'ils vont essayer de renouveler plutôt que de faire un résumé de l'année passée de l'activité en question et essayer de demander aux intervenants d'adapter leurs propos à la thématique du colloque. Enfin, une dernière table ronde est programmée qui reprendra la thématique dans le sens inverse : la prise en compte par le droit international des juges internes.

Ils ont anticipé la démarche d'aller contacter leurs collègues du CRDEI et d'autres unités de recherche autre que la leur, et notamment le CERCLE (Le DU a accueilli favorablement le projet sur le principe) et l'ILD.

Les ateliers thématiques prévus vendredi matin permettront de proposer à des jeunes chercheurs d'intervenir. Le réseau de la SFDI, en lien avec eux, va lancer en début d'année universitaire des AAP pour organiser deux demi-journées d'études en lien avec la thématique du colloque. Les communications qui s'y démarqueront le plus seront reprises lors des ateliers. C'est un autre moyen d'attirer des jeunes chercheurs bordelais quel que soit leur discipline.

Ils souhaitent lancer un travail de prise de contact pour une ouverture aux privatistes de l'UB pour les associer à cette manifestation.

Ils sont actuellement dans la recherche de financement. Ils vont déposer un dossier à la région, voir avec l'UB ce qui peut être fait et explorer la piste des avocats.

Des contacts ont été pris avec l'ENM mais ils n'ont pas abouti pour le moment.

Echanges avec le public :

- Loïc Lerouge suggère de se mettre en relation avec le GIP justice et rappelle que dans le cas des AAP de la région, un co-financement est obligatoire. De même, il conseille également d'insister sur la pluridisciplinarité – même au-delà du droit dans la constitution du dossier, les retombées possibles sur la région et d'avoir le cofinancement le plus important possible car la région finance à hauteur de 80 % du budget total. Cela peut être un financement du département DETS ou d'une association par exemple. Plus ils obtiennent des financements de dépôts importants, plus la demande auprès de la région pourra être importante.
- Alain Pariente signale que le département DETS essaye d'élaborer une convention avec l'ENM. Ils doivent en reparler à la rentrée avec le directeur pour établir un partenariat. Il invite également à se mettre en relation avec l'ISCJ ce qui pourrait être une porte d'entrée pour l'ENM car les deux travaillent ensemble.
- Une personne demande combien d'intervenants sont attendus : *une vingtaine qui viennent de toute la France ainsi que quelques-uns internationaux.*
- Loïc Lerouge souligne le fait que pour l'AAP Région, il est important de montrer l'investissement de partenaires sociaux économiques locaux. Cette implication n'est pas uniquement financière, cela peut être un buffet ou une location de salle offerte par exemple. Il insiste sur le fait que le dossier n'est pas adapté aux sciences humaines mais plutôt aux sciences techniques. Il est important de mettre certains mots clés, de justifier toutes ses références et de montrer comment le projet abonde dans les priorités de la région. Il conseille de ne pas se concentrer uniquement sur Bordeaux et d'essayer d'ouvrir aux Universités de Limoges ou Poitiers.
- Marion Paoletti suggère de contacter individuellement des juges concernés par la problématique : *Cela va être le cas.*
- Alain Pariente souligne la reconnaissance pour l'UB que représente d'avoir ce colloque accueilli à Bordeaux. Le département s'engage à accompagner les porteurs. Il demande au public présent de relayer l'information auprès de ses contacts pour mettre en valeur ce congrès et lui redonner sa place d'évènement majeur.
- Loïc Lerouge propose son aide pour leur indiquer comment obtenir des salles ou un cocktail de bienvenue à la mairie de Bordeaux. Il conseille de contacter le Bordeaux convention Bureau (<https://congres.bordeaux-tourisme.com/>) pour obtenir des tickets de tram gratuits et faire ainsi une économie de budget.

- Un participant conseille d'explorer la piste du Conseil économique social régional et environnemental (CESRE) comme partenaire possible.

TO DO :

- Laurette Grall envoie un exemple de candidature à un AAP région pour aider les porteurs de projet à monter leur dossier en voyant la forme qu'il a.
- Se mettre en relation avec le GIP Justice (<http://www.gip-recherche-justice.fr/>) et le CESRE.
- Se mettre en relation avec Loïc Lerouge ainsi que le Bordeaux convention Bureau.

4- Projet de création d'un observatoire des vulnérabilités

Présentation en présentiel par le porteur Jean-Marie Plazy

Présentation du projet :

Il existe plusieurs raisons qui ont conduit à la volonté de créer cet observatoire :

- Une rencontre avec l'une des avocates générales de la cour de cassation qui se plaignait de l'absence de connaissances réelles sur des chiffres et pratiques sur ces thématiques.
- La création de cours spécifiques dans certaines universités portant sur la protection des majeurs,
- Le constat que plusieurs personnes dans l'UB (au CERFAPS, à l'IRDAP) s'intéressent à la thématique de la protection des majeurs que ce soit sur la protection, au régime juridique applicable au handicap ou la protection des personnes hospitalisées sans consentement par exemple. Chacun travaille de son côté et il n'y a pas de relation entre ces différentes personnes.
- La loi du 25 mars 2019 qui a créé le statut de juge des contentieux de la protection qui va être amené à intervenir sur la protection des majeurs, sur le surendettement. Ces types de protections sont souvent liés et concernent les mêmes personnes.
- Le barreau de bordeaux a également créé récemment un institut de protection des seniors.
- Il existe des liens étroits avec l'IRTS et la faculté de droits, ainsi qu'avec les juges et tutelles de Bordeaux.

Tous ces éléments devraient pouvoir conduire à la création de cet observatoire, avec dans l'idée, de pérenniser dans le temps des projets de recherche, qui pourraient se manifester par des colloques et enquêtes, sur des thèmes liés à la vulnérabilité.

Ce sujet prend une place importante en droit privé. Le but de l'observatoire serait d'essayer d'organiser ces projets de recherches sur plusieurs années, voir les rapprochements qui pourraient être faits. Un colloque est déjà prévu le 28 octobre 2022 sur l'habilitation familiale organisé par le CERFAPS et l'IRDA.

Enfin, ce thème nourrit l'interdisciplinarité en impliquant des médecins par exemple via le vieillissement qui peut être un des thèmes de cet observatoire.

L'idée est de pérenniser ces recherches sur la vulnérabilité qui représente un enjeu sociétal important. Il ne rentre pas en conflit avec l'observatoire des mineurs au CERFAPS.

Echanges avec le public :

- Alain Pariente : La méthode de l'observatoire a pour vocation à être développée dans le département. Au niveau de l'UB, il y a une labellisation des plateformes de recherche en cours, avec un cahier des charges très sciences dures et qui montre les difficultés de financement. La direction de DETS porte la question des observatoires des plateformes en SHS dont le fonctionnement est différent des plateformes en sciences dures, plus proches des industriels. Ce sont des observatoires sociétaux qui ne rapportent pas vraiment d'argent, et qui n'ont pas la même logique. Cet observatoire est un projet avec un grand intérêt sociétal, en lien avec la cité, important pour la communauté DETS qui nous identifie.
- Loic Lerouge : On parle de logique éthique dans le cas d'un observatoire. Sur certains sujets sensibles, il est plus facile de fonctionner sur des subventions publiques pour garder une indépendance de la pensée, là où certaines start-up peuvent être orientées. Sur la représentation de l'observatoire, il s'agira de s'ouvrir à d'autres disciplines (médecins, psychologues, sociologues anthropologues...) en mettant en avant qu'il s'agit d'une vraie logique de recherche qui est une raison de s'unir et permettre des résultats que nous ne pourrions pas obtenir de manière isolée.
- Bénédicte Lavaud-Legendre : Cet observatoire rencontre des thèmes du COMPTRASEC avec ce qui relève du travail ou non, et toute la question de l'aide aux personnes dépendantes au sein de la famille. Il y a donc peut-être des perspectives à regarder.
- Alain Pariente : Attention, lors de la demande de financement, demander pour avoir un BIATSS, poste indispensable pour faire tourner la structure, assurer les missions administratives, et répondre aux demandes une fois que l'observatoire est identifié. Il faut également faire attention à la pérennité du projet une fois les subventions arrivées à terme. L'idée est donc également d'explorer les pistes de financement via des mutuelles tout en faisant attention à l'indépendance académique qu'il faut conserver.
- Loic Lerouge propose de voir les rapprochements possibles avec les démographes et d'envisager des financements auprès du département et de la métropole.

TO DO :

- Se mettre en relation avec Philippe Martin
- Se rapprocher des autres unités du département ainsi qu'avec les démographes
- Prévoir un poste BIATSS dans le budget du projet.

5- Repenser le droit dans les systèmes de Common Law : vers un nouveau modèle de droit administratif ?

Présentation en présentiel par le porteur Marie Padilla

Présentation du projet :

Ce projet de colloque international vise à offrir un espace pour faire dialoguer et se rencontrer des collègues comparatistes administrativistes à la fois français, britanniques, américains canadiens voire néo-zélandais et australiens. Le format envisagé serait l'hybride, pour des raisons financières, permettant d'aller dialoguer avec le pacifique sans trop de difficultés.

L'origine du projet part d'un constat personnel lors de certains séjours de recherche durant son doctorat : il existe de très nombreux échanges entre les administrativistes des systèmes de common law, et plus particulièrement entre les britanniques et australiens. Dernièrement, ce constat s'est réveillé avec un collègue, professeur de droit public à l'université de Limoges, qui travaille sur le droit administratif britannique et qui déplorait l'absence d'espace de dialogue et de dialogue pour les administrativistes comparativistes.

Ce constat a été confirmé lors d'échange avec une personne ayant soutenu sa thèse à Paris 2 portant sur l'état administratif aux États-Unis.

Le premier constat, du côté français, vient de chercheurs qui s'intéressent au développement de ce droit administratif dans les systèmes de common law mais qui n'ont pas forcément d'espace pour se rencontrer et dialoguer comme ils le souhaiteraient.

D'un autre côté, d'une perspective anglo-saxonne, le constat est un peu différent car le droit administratif comparé est longtemps resté un champ non exploré. Il lui était reproché d'être trop empreint de particularismes nationaux et que ces éléments empêchaient une réelle comparaison. A l'issue de ce constat, une première remarque : ces particularismes sont-ils un véritable obstacle à la comparaison ? Cet élément de méthode pourra être discuté lors d'une première table ronde, en premier axe de l'organisation du colloque.

Ce constat longtemps formulé par les comparatistes anglo-saxons est également remis en cause avec la publication de deux ouvrages en 2021 qui affirment et défendent l'existence d'un droit administratif de common law. Selon eux, ce droit pourrait faire l'objet d'études comparatives, au moins entre les systèmes de common law, mais aussi le droit administratif trouverait dans la pratique des systèmes de common law un modèle dont les caractéristiques permettraient d'identifier et de différencier de ce qu'ils appellent le système continental, globalement le système français et le système allemand.

Cette idée de modèle commun entre les systèmes de common law émerge. Pour le moment la discussion se fait entre common lawers mais ces derniers, et c'est le cas dans les ouvrages mentionnés précédemment, souhaitent ouvrir le débat et le dialogue vers d'autres modèles et notamment les modèles continentaux.

Ces notions étant justes émergentes il y a un intérêt pour créer un pont et un dialogue maintenant. Outre le fait de mieux connaître ces autres systèmes de droit public, et de manière réflexive, de repenser notre propre système de droit administratif, nous pouvons nous saisir de la possibilité d'un dialogue international, qui va dans le sens des dynamiques d'internationalisation portées par l'UB et le département, qui permettrait de créer des réseaux d'échanges de renforcer ceux qui existent déjà.

Concernant l'avancée du projet, le professeur Jean-Philippe Ferreira (CERCCLE) a manifesté son intérêt pour participer ou être coporteur.

La porteuse finit la rédaction d'un papier pour expliquer l'objet de ce projet afin de relancer les contacts déjà existants. Des prises de contacts avec des porteurs étrangers, et notamment britanniques, ont déjà été lancées.

A l'heure actuelle, il faut identifier des professeurs américains, canadiens mais aussi australiens et travailler sur cette notion internationale et chercher des manifestations d'intérêts des unités qui composent le département.

Echanges avec le public :

- Loic Lerouge s'interroge sur le décalage horaire des différents pays qui peut poser problème pour le format hybride. Il demande également s'il y aura une publication de synthèse.
L'idée sera de faire venir sur place les collègues américains et canadiens, et en hybride pour les collègues néo-zélandais et australiens pour tenter de créer du lien avec ces derniers. Une publication aura également lieu pour valoriser ce colloque.
- Loic Lerouge demande également si ce colloque sera ouvert à des pays d'influence du Common Law.
La porteuse est ouverte à cette idée d'aller voir dans des systèmes hors Common Law, voir même d'ouvrir à des pays hors d'influence du Common Law. L'idée c'est de pouvoir identifier ce modèle qui n'est classiquement pas observé depuis une perspective française et de voir comment est défini ce droit administratif, quelles en sont ses limites. Il pourrait être intéressant de commencer avec un débat très Anglo-centré pour ensuite en discuter et débattre à la lumière de d'autres systèmes administratifs.
- Alain Pariente propose de s'intéresser sur ce qui a été fait sur le droit transnational - Olivier Dubos (CRDE) a travaillé sur ce sujet - essayer de réfléchir à cette dimension de ce qui est commun et de voir le type de réflexion qu'il a eu. Il pourrait être intéressant de l'associer à ce projet.
- Pour des possibles liens avec le Canada, Baptiste Tranchant rappelle que le CRDEI travaille beaucoup avec l'Université de Laval. Ils peuvent donc, via leurs contacts, prendre des renseignements et obtenir le nom de possibles interlocuteurs pour ce projet.
- Loic Lerouge rappelle qu'il existe des conventions de partenariats privilégiés avec des universités en Californie et au Japon. Il pourrait être intéressant de co-organiser ce colloque avec d'autres universités.
- Eric Dubesset rappelle qu'il existe l'institut des Amériques, dont il est référent, qui est structuré en pôles régionaux et internationaux. Ces pôles peuvent servir de relais pour chercher des ressources spécifiques et se mettre en relation avec des possibles interlocuteurs sur place.

- Marion Paoletti soumet l'idée que ce projet pourrait rentrer dans le format d'une école d'été (sous un format hybride) et que cela pourrait favoriser et simplifier la recherche de financements. L'AAP a été lancé fin juin.
- Alain Pariente demande qu'elle est la date envisagée.
Juin 2023, ce qui permettrait de rentrer dans le programme d'une école d'été et d'attirer du public supplémentaire.

TO DO :

- Voir avec le CRDEI pour des contacts à l'Université de Laval
- Se mettre en relation avec Olivier Dubos
- Se mettre en relation avec Eric Dubesset pour l'institut des Amériques
- Réfléchir à la possibilité de s'intégrer dans les écoles d'étés de l'UB.

6- Compte-rendu de la journée « Tirer parti des humanités numériques en droit et science politique » du 22 juin 2022

Présentation en présentiel par le porteur Alexis Lombart

Les humanités numériques se définissent par l'application d'outils informatiques à des corpus qui appartiennent au domaine des SHS au sens large. Il s'agit de la rencontre entre technologie de l'informatique et SHS. Cette rencontre est asymétrique car c'est grâce aux méthodes informatiques et numériques que l'on va appréhender l'objet qui appartient au domaine de la SHS

Cette journée a été structurée en 2 temps, avec 12 intervenants et 3 tables ronde.

Avec une petite partie d'abord sur la théorie des humanités numérique, avec la question d'épistémologie, et voir la manière dont cela peut entrer en complémentarité. C'est un champ disciplinaire émergent mais qui nécessite d'être pensé dans le cadre des approches qui existent déjà, sans quoi nous pouvons tomber dans une forme de scientisme un peu naïf.

En revanche si c'est fait correctement, cela peut permettre d'ouvrir de nouveaux objets d'études, faire des économies d'échelles pour des projets de recherche demandant beaucoup de personnes. En effet, avec une plus petite équipe et peu de moyens, on peut faire beaucoup plus en terme de production, extraire des données plus facilement et l'on peut apporter des éléments d'objectification pour formuler et corroborer des hypothèses scientifiques. Cela fait beaucoup de points intéressants qui méritent d'être soulignés.

Ce sujet est par nature émergent et transdisciplinaire. Il y a également une ouverture internationale forte car étant donné qu'il s'agit d'un champ disciplinaire plutôt suisse, les méthodes

qui sont développées aux Etats-Unis, Allemagne ou d'autres pays seront nécessaires adaptables à des objets de recherche très divers.

Une demande est en cours auprès de la MSH de Bordeaux qui va développer tout un axe sur les humanités numériques. Ils vont recruter pour cela un ingénieur pour ces domaines de recherche. Le département DETS ayant été précurseur au niveau de l'UB, cela peut fournir un point d'appui intéressant pour développer des partenariats avec la MSH.

Des événements et des projets sont à venir, et notamment un projet de séminaire proposant des ateliers guidés pour faire rencontrer des personnes ayant des compétences informatiques requises ou d'utilisation de logiciels ad hoc avec des chercheurs voulant demander comment faire pour les utiliser dans leurs pratiques. Cela peut servir de boîte à outil.

Ce projet présente de nombreux intérêts, aussi bien pour la recherche des objets d'études existants mais aussi pour pouvoir créer des coopérations.

En terme de partenariat, ils ont un partenariat avec l'université de Leuven. Arthur Dyevre y est professeur de renommée internationale dans les domaines des études quantitative juridique et qui est spécialiste de ces questions-là d'humanité numérique juridique. Il est intervenu à l'occasion de cette journée du 22 juin. Il a une attache particulière à Bordeaux car il y a été étudiant.

Des liens sont à développer avec le Max Planck Institute Frankfurt qui possède un département d'humanité numérique. Un ancien de l'IRM, Rafael Suguimoto Herculano, y fait un post –doc, et est lui aussi intervenu à l'occasion de la journée du 22 juin.

Pour terminer, il serait intéressant un jour de faire un handbook des humanités numériques de Bordeaux, et d'y faire des chapitres sur les différents types de domaines et de spécialités en mettant en avant les spécialistes de références et les applications de références.

Echanges avec le public :

- Alain Pariente rappelle qu'il existe des partenariats avec d'autres départements qui sont en cours. Avec les économistes, et donc le département CHANGES, la dimension numérique est essentielle à leurs travaux. Mais à la fois, ils commencent à être dépassés à réfléchir sur le fait que ce soit écrasant car c'est presque de la tyrannie des données et on revient parfois à une logique plus d'analyse que d'affichage des données. Ce projet est donc à l'interface de cette grande question d'actualité.

Sur ce partenariat avec CHANGES, une demande a été déposée en relation avec Olha NAHORNA, ingénieur à BSE spécialisée dans ces questions-là.

- Bénédicte Lavaud-Legendre conseille une référence bibliographique à explorer : le démographe Desrosière.